

Question pour M. Rouvelet concernant le préavis 2/2026

À discuter lors de notre séance du 12.2.2026 à 20:00

- Pouvez-vous nous amener une carte avec les différents terrains impliqués (numéros de cadastre) pour l'école, les autres terrains mentionnés : terrain FC Echandens, terrain qui sera réaménagé pour la pétanque, bâtiment CAD, bâtiment UAPE. Cela nous permettra de mieux comprendre le projet de rénovation de l'école en relation avec les autres (terrain de foot ; aménagement du nouveau terrain, bâtiment UAPE etc...)

Ci-dessous une représentation intentionnelle et une autre avec les parcelles. Les bâtiments concernés (collège, voirie, UAPE provisoire) sont situés sur la parcelle 123. L'ancien terrain de football se situe sur la parcelle 134.

Le projet d'assainissement concerne exclusivement le bâtiment du collège et ses aménagements extérieurs immédiats. Les autres projets (terrain de football, CAD, UAPE définitif) font l'objet de démarches distinctes.





- Pouvez-vous nous présenter un plan des bâtiments scolaires et les extérieurs qui sont concernés par cette rénovation (implantation sur la/les parcelle(s)).

Le bâtiment n'augmentera pas son emprise au sol, elle restera identique. Il s'agit d'un assainissement, pas d'une nouvelle construction. Vous trouverez en annexe les plans numérisés à la suite du préavis 8/2023.

- La rénovation des bâtiments scolaires mène-t-elle à une augmentation du volume des bâtiments ? salles de classes, salle de gymnastique ? Autre ?

Le projet ne modifie pas l'emprise au sol du bâtiment ni la surface des classes. L'augmentation de volume concerne uniquement la salle de gymnastique et se réalise par une surélévation au-dessus de la cuisine et des vestiaires existants, permettant l'intégration d'une mezzanine-estrade et d'un espace polyvalent ou d'espace repas. Cet espace permettra aussi aux élèves et enseignants ou aux sociétés locales d'y proposer des expositions qui ne sont plus possible dans le hall d'accueil pour des raisons de sécurité, notamment au niveau des voies de fuite. Cette adaptation reste compatible avec les gabarits réglementaires et sera intégrée dans la procédure de permis correspondante.

- Nous regrettons le manque de détails qui rend notre d'évaluation de la proposition/budget difficile. Pouvez-vous spécifier les éléments du budget suivant ? Gros œuvre 1 vs 2 ? Aménagements 1 vs 2 ? Frais secondaires ? Honoraires ? Aménagements extérieurs ?

Le budget est présenté selon la classification CFC (Code des frais de construction), conformément aux usages publics.

Le montant total TTC s'élève à CHF 8'800'000.–

Les principaux postes sont :

Bâtiment : CHF 6'788'700.–

Aménagements extérieurs : CHF 205'000.–

Honoraires : CHF 1'165'700.–

Réserve : CHF 300'000.–

Adaptation du marché : 6 %

La commission des finances analysera les détails techniques, mais la structure du budget est conforme aux standards publics.

- Installation électrique cela comprend-il les panneaux photovoltaïques ?

Oui L'installation photovoltaïque est dimensionnée à environ 150 kW, avec une production estimée à environ 149'000 kWh/an selon les simulations SolarEdge.

Le revenu dépendra du modèle de valorisation (autoconsommation, injection réseau, prix de rachat, ensoleillement).

Les estimations actuelles indiquent un revenu potentiel brut d'environ 40'000.-

annuel, sous réserve de l'évolution des tarifs énergétiques.

Le retour sur investissement est estimé entre 4 et 6 ans..

- L'aménagement intérieur comprend-il les tables, chaises et autre matériel de classe ?

Le mobilier tel que les tables ou les chaises des classes n'est pas inclus dans ce préavis. Il sera stocké et conservé le temps des travaux puis remis en place ensuite. Par contre, il est prévu d'intégrer des espaces de rangement comme des armoires encastrées, des casiers et des patères.

- Avez-vous prévu une mise au concours ? Si c'est déjà attribué comment avez-vous procédé ?

La procédure suivra strictement les règles des marchés publics (AIMP, Accord intercantonal sur les marchés publics, et législation cantonale).

Selon les montants par corps de métier, les travaux seront attribués soit en procédure sur invitation, soit en procédure ouverte conformément aux seuils légaux.

Il ne s'agit pas d'un concours d'architecture car le projet d'assainissement est déjà défini sur la base du préavis 8/2023, mais les marchés de travaux feront l'objet des mises en concurrence requises.

- Le 100% de la facture est-il pour la commune de Denges ? Aucune subvention cantonale ou autre ? Possibilités de subsides pour isolation, photovoltaïques, CAD ?

Oui en tant que bailleur auprès des autres communes le financement est lié au rendement locatif. Des demandes de subventions seront déposées pour l'isolation, le photovoltaïque et éventuellement la récupération des eaux pluviales.

Conformément aux règles CFC, le budget brut est présenté sans déduction des aides potentielles, lesquelles viendront réduire le coût net final.

- Existe-t-il une répartition entre communes de l'arrondissement scolaire (Denges, Echandens, Lonay et Préverenges) pour les frais structurels (bâtiment construction et entretien) ?

Ceci est pris en charge par la location des locaux à l'établissement scolaire de Préverenges, Echandens, Lonay et Denges, tel que défini dans le préavis 3.2026, à savoir la création d'une association intercommunale où chaque commune loue ses locaux scolaires à ladite association, selon un barème en cours de discussion.

- La récupération des eaux pluviales se fera-t-elle dans le local du chauffage actuel ?

La récupération des eaux pluviales se fera dans le sous-sol du collège mais le local n'a pas encore été définitivement sélectionné.

- Le bâtiment définitif UAPE fait-il partie de la rénovation ? Si ce n'est pas le cas avez-vous une idée du timing et du prix ?

Un deuxième préavis a été présenté en même temps que celui de l'assainissement de la Crosette pour l'étude de faisabilité d'un bâtiment pour l'UAPE. L'idée étant une rentrée scolaire en 2028 en même temps que l'inauguration des nouveaux locaux UAPE. Le budget sera défini par le préavis d'étude.

- Concernant la réhabilitation de l'ancien terrain de football du FC Echandens (c-à-d installation de terrains de pétanques ; reconversion du refuge). Tous ces points sont-ils des budgets supplémentaires ? Ou font-ils partie du réaménagement extérieur ?

Ceci ne concerne pas le préavis de l'assainissement de la Crosette et n'est donc pas inclus.

- Concernant les frais liés à la scolarisation de nos élèves dans les 3 autres communes pendant les 2 ans de travaux (transport, autre). Une augmentation de ces frais avait-elle été prévue dans le budget voté récemment ? Ou ce point figure-t-il dans le budget présenté ici ?

Ceci est de compétence de la commission de gestion des finances mais non cela n'est pas inclus dans le budget car la vétusté du bâtiment a nécessité de précipiter les travaux ainsi que l'opportunité de bénéficier des places pour le reclassement des élèves qui a été un sujet long et difficile. En revanche, l'arrêt des frais d'exploitation et d'entretien du bâtiment pourront atténuer en partie ces frais.

- En page 8 vous indiquez que les charges d'exploitation n'augmenteront pas. Avec une meilleure isolation ne devraient-elles pas baisser ? Si non pourquoi pas ?

Elles n'augmenteront pas, et effectivement les charges d'exploitation devraient baisser.

- Avez-vous considéré plusieurs options pour cette rénovation ? La version minimale et une version plus complète (luxueuse) ?

Oui, une reconstruction complète serait beaucoup plus onéreuse et ne respecte pas les encouragements au respect des émissions du co2.

La structure du bâtiment du collège est saine et permet la reprise de toutes les techniques en sous-sol et permet également, et si besoin, la surélévation d'un niveau pour une future extension.

- Considérez-vous la version proposée comme une version minimale ?

La version d'assainissement du collège est conventionnelle et basée sur une stratégie environnementale.

- si non, quels sont les éléments non-essentiels que vous avez ajouté et pourquoi ?
 1. La récupération des eaux pluviales qui pourra irriguer le nouveau terrain de foot en respect avec l'environnement (éligible à des aides financières cantonales).
 2. Production photovoltaïque et batterie solaire qui permettront l'éclairage nocturne des équipements sportifs (terrain de foot, pétanque) et une distribution locale d'énergie solaire qui produira un revenu supplémentaire à la commune en tant que producteur local.
 3. Espace mezzanine dans la salle de gym sur la cuisine et les vestiaires